





## PRECISION

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépôt légal en cours

## VOTRE MAIRIE

### Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.mairie-marssac.org

## A vos plumes !

Comme chaque année, le Marssac info prend des vacances. Pas de parution en juillet et en août ! D'ores et déjà, si vous souhaitez communiquer sur des manifestations qui se dérouleront durant cette période, vous pouvez le faire dans le Marssac info de juin.

Attention, réception de vos éléments pour le 20 mai maxi pour une parution début juin.

## A noter

La collecte des Ordures Ménagères (OM) et du tri est annulée le jeudi 13 mai 2010. Elle sera effectuée le lendemain, le vendredi 14 mai.

## [ sommaire ]

<b>1<sup>ère</sup> bourse aux vélos d'occasion</b>	<b>p 3</b>
Commémoration du 8 mai	p 3
<b>Conseil Municipal Jeunes</b>	<b>p 4</b>
Soirée débat Economie Sociale et Solidaire	p 4
<b>Inventaire entomologique sur la ZAC de Rieumas</b>	<b>p 4</b>
Chemins de ballade en albigeois	p 5
<b>Randonnée à Marssac</b>	<b>p 5</b>
Notre nouvelle Miss Marssac	p 6
<b>3<sup>ème</sup> édition du Run &amp; Bike des Rives</b>	<b>p 6</b>
Bibliothèque "La vieille cantine"	p 7
<b>Le comité des fêtes à l'école</b>	<b>p 7</b>
Compte-rendu du conseil municipal	p 8 à 14
<b>Tri et collecte des déchets ménagers : les habitants de la ville vieille consultés</b>	<b>p 15</b>
Un marssacois champion du Tarn	p 15
<b>La municipalité récompensée</b>	<b>p 15</b>
Les élèves à l'Ecole des Mines d'Albi-Carmaux	p 16
<b>Voyage scolaire à Barcelone</b>	<b>p 16 &amp; 17</b>
Le nouveau bureau de Ram Stram Gram	p 17
<b>Challenge Manu 2010</b>	<b>p 17</b>
Le journal du CLAE	p 18 à 24
<b>La parole à "Bien vivre"</b>	<b>p 25</b>
Numéros utiles	p 25
<b>Manifestations sportives à Aigueleze</b>	<b>p 26 &amp; 27</b>
Etat civil	p 27
<b>1<sup>er</sup> Salon d'expression libre à Marssac</b>	<b>p 28</b>
Gala de Mélodi'nsol	p 28

## à vous !

Donner votre point de vue,  
proposer ou animer des  
rubriques... contactez

*Pascal Crépin*

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

*Thierry Stéfanon*

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr



# Maison des Loisirs et des Associations : moins de bruit, plus de confort pour tous



Nos agents municipaux viennent d'installer les derniers capteurs de sons qui complètent les équipements déjà mis en place pour améliorer le confort acoustique de la Maison des Loisirs et des

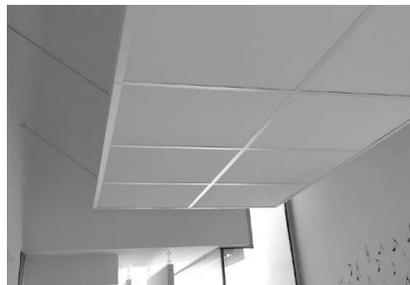
Associations. En effet le plan initial n'avait pas suffisamment pris en compte les problèmes d'acoustique qui pouvaient se poser dans ces locaux destinés à recevoir des adultes et des enfants de tous âges. Seulement 9m2 de pièges à sons avait été prévus pour l'ensemble du bâtiment, ce qui était très insuffisant. Les élus ont très vite alerté les architectes en cours de chantier sur ce problème et demandé que la surface soit doublée. Un bureau d'étude spécialisé a été également interrogé. Celui-ci a confirmé l'insuffisance des équipements

prévus et préconisé la pose de 20m2 de panneaux supplémentaires. Plusieurs longues semaines se sont écoulées avant les travaux, essentiellement dues à l'attente du retour du dossier de demande de subven-



tion que nous avons déposé auprès des services de la DREAL ( Direction de L'Environnement, Aménagement et Logement).

Les panneaux sont maintenant au complet. nous espérons que ces



nouvelles installations, très attendues de tous, apporteront aux membres des associations, aux enfants et au personnel du CLAE un réel confort de vie dans cette Maison qui est la leur.

Envie de **vendre** ou d'**acheter** ?

**1<sup>re</sup> Bourse aux vélos d'occasion en albigeois !**

**Samedi 29 mai // 10h > 18h**  
**Place du Vigan // Albi**

Renseignements : 05 63 49 14 44  
[www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr) - [www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr)

**Pour se souvenir !**

**La commémoration du 8 mai 45 se déroulera le 9 mai 2010 à 12h00 devant le monument aux morts.**



## Conseil Municipal Jeunes

Nos jeunes conseillers travaillent depuis plusieurs mois sur le projet d'un GRAND JEU. Celui-ci sera prêt pour la fin de l'année scolaire. Le fil conducteur en est l'écologie. Mais chut... nous ne pouvons pas tout dévoiler maintenant... la suite au prochain numéro !

La propreté et l'embellissement de la commune font aussi partie de leurs préoccupations. Trop de déjections canines, ont-ils constaté, salissent les trottoirs, les places, les

espaces verts et les terrains de jeux marssacois. Ils ont eu plusieurs idées. Celle de mettre en place des "Toutounettes" a été retenue. Un financement a été prévu dans le budget 2010 de la commune. Elles seront installées prochainement. Reste à arrêter les lieux les plus appropriés. Cela fera l'objet d'une réflexion ultérieure au sein du CMJ. Beaucoup d'idées et un programme fourni, nous le voyons, pour cette équipe de jeunes élus dynamiques et volontaires qui mettent beaucoup

d'entrain et de bonne humeur pour mettre en œuvre leurs idées. Ils méritent nos encouragements et nos félicitations pour leur implication dans la commune. Bravo aussi à William Chèvre, leur animateur, qui les aide à avancer dans leurs projets.

**L'équipe Municipale en charge du CMJ : Véronique BOSC, Dominique FERRIERES et Lydie PICARONIE**

### Jeudi 6 mai à l'Athador : une soirée pour découvrir l'économie sociale et solidaire : vivre autrement !

C'est par une soirée projection débat sur l'économie sociale et solidaire que la Communauté d'Agglomération nous invite à découvrir l'économie sociale et solidaire, celle qui, sans rien oublier de ses fondamentaux, veut conserver l'homme et la protection de son environnement au cœur du système. La manifestation qui se déroulera le jeudi 6 mai, à partir de 20 H, à l'Athador débutera par la projection du film de Coline Serreau, actuellement en salle,

"Solutions locales pour désordre général". Place sera faite ensuite aux témoignages de Josette Combes, universitaire spécialiste de l'économie sociale et solidaire et de Rémi Roux, responsable de la SCOP ETHIQUABLE (32).

L'entrée est libre et gratuite. Venez nombreux.

## Un inventaire à la Prévert...



**Mieux connaître notre nature pour mieux la préserver : un inventaire entomologique en cours sur la zone de Rieumas à Marssac**

L'Office des Insectes et de leur Environnement de Midi-Pyrénées vient de débuter une opération

d'inventaire des insectes et des plantes associées dans la future **zone d'activités de Rieumas**. Les méthodes et moyens mis en œuvre par l'Office demandent temps et patience : pose de pièges jaunes à Hyménoptères et de pièges à Coléoptères, inventaires mensuels visuels et photographiques, capture par filets ou aspirateur à bouche. Les observateurs de l'Office seront sur le terrain d'avril à novembre puis suivra une phase d'identification des insectes. Les conclusions seront

connues au printemps 2011. Elles permettront de mieux connaître aujourd'hui, pour mieux la préserver demain, la biodiversité de cette zone qui doit devenir un des pôles économiques de développement de la Communauté d'Agglomération.



## A la découverte des chemins de balades en Albigeois.



Le savez-vous ? Pas besoin de partir très loin pour s'adonner aux plaisirs de la randonnée pédestre. A notre porte, les 55 kms de chemins et sentiers de balades en Albigeois sont là pour nous faire découvrir la diversité des paysages et du patrimoine local de notre agglomération.

Dimanche 28 mars, c'est le "Chemin des deux vallons" que nous avons découvert à l'invitation des élus de Cunac et de Sarah Laurent, maire de Cambon, responsable de la compétence "Déplacements doux" à la C2A.

Le soleil était au rendez-vous et le temps idéal pour cette belle marche qui nous a permis de goûter, entre vignes et vallons la paisible beauté de la campagne cunacoise.



### Si, vous aussi, vous voulez découvrir les balades en Albigeois

Vous pouvez vous procurer les fiches descriptives des ballades en Albigeois à la mairie de Marssac. Elles vous permettront de découvrir les chemins des 2 vallons mais aussi 7 autres ballades sur les communes



de Saliès, Rouffiac, Fréjairolles, St Juéry et Albi.

D'ici la fin de l'année, cinq autres fiches seront disponibles pour de nouveaux sentiers sur les communes de Labastide Dénat, Dénat, Terssac et Castelnau de Lévis.

### Un projet de chemin de balade en "Marssacois" ?

L'idée n'est pas nouvelle et avait fait l'objet d'une réflexion parmi quelques élus du mandat précédent mais sans aboutir. Dominique Ferrière, notre conseillère municipale passionnée de randonnée, a repris le dossier et cette fois ci avec la ferme intention de le faire aboutir. Puisque la randonnée est affaire de passion et que les passionnés sont nombreux sur Marssac, elle lance un appel à tous ceux qui souhaitent la rejoindre pour travailler ensemble sur ce projet au sein d'une commission extra municipale. Cette

commission est ouverte à tous. La première réunion aura lieu le mardi 11 mai, à 20h30, à la mairie. Venez nombreux.

**Pour la création d'un chemin de ballade à Marssac : Commission extra-municipale ouverte à tous, le mardi 11 mai, à 20h30, à la mairie.**



## Notre nouvelle Miss Marssac



Beaucoup de monde au rendez-vous de cette superbe soirée. Charles FREMONT, acteur de "PLUS BELLE LA VIE", nous avait fait le plaisir de faire partie du Jury.

L'école de danse de Marssac de Melissa DELFAU et l'Association "Cœur de Flamenco" de Blaye les Mines ont également participé à cette soirée animée par Christian VEDEILHE et Nathalie, sa collaboratrice.

A l'année prochaine !

De gauche à droite : Christelle ETHEVE (1<sup>ère</sup> dauphine), Charles FREMONT acteur de "PLUS BELLE LA VIE" et Lucie SEGUIER, Miss Marssac 2010

## 3<sup>ème</sup> édition du RUN & BIKE des Rives

Cette 3<sup>ème</sup> édition aura lieu le Dimanche 23 Mai 2010 à Marssac sur tarn ( 81 )

**Au programme de la journée :**  
**Randonnée ou Marche Nordique**

17km - Départ à 09h00 Tarif : 7 euros par personne

**Run&bike Version courte** 16 km -  
Départ à 09h30 Tarif : 20 euros par équipe

**Run&bike Version élite** : 26km -  
Départ à 09h30 Tarif : 20 euros par équipe

Buffet offert à tous !

Possibilité de s'inscrire le jour des épreuves avant 09h00

Pour tout renseignement

et règlement :

<http://rivesdutarnrunning.free.fr>

Mail : [rivesdutarnrunning@laposte.net](mailto:rivesdutarnrunning@laposte.net)

Valérie Astruc : 06 14 80 01 89  
(Randonnée ou Marche Nordique)

Michel Raznik : 05 63 53 24 27  
(Run&Bike)

A noter également sur votre agenda : **dimanche 12 septembre 2010** à Lagrave (81) : Courses des Rives du Tarn running 6km - 12km et enfants

Merci et à bientôt !  
Sportivement !  
Michel Raznik





## Bibliothèque associative "la Vieille cantine"

Ce mois d'avril une exposition de bois tourné a eu lieu à la bibliothèque. La découverte du travail de l'artiste était très intéressante, le mois de mai fera place à la "vente et expo de kdo déco pour la fête des mères et des pères". Nouveauté du mois : "Millenium" (Tome 3). A bientôt pour de nouvelles aventures littéraires.

Le bureau



## Le Comité des Fêtes de Marssac à l'école

Pour remercier tous les enseignants et les enfants de l'école de Marssac pour leur implication dans la réalisation de la splendide page couverture du livret du Comité des fêtes 2010, les bénévoles de l'association ont offert un goûter aux écoles .

Miss Marssac 2010 et sa dauphine étaient présentes pour servir cette collation.

Un grand merci à tous les bénévoles, ambassadeurs de notre vie associative qui s'impliquent pour vous offrir des fêtes inoubliables.





## - CONSEIL MUNICIPAL -

### Séance du Mardi 09 mars 2010 Ouverture de séance à 20 h 15

L'an deux mille dix et le mardi neuf mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire ;  
Bruno LADOUCETTE, Pascal CRÉPIN, Bruno DORÉ,  
Lydie PICARONIE, Jean-Pierre PUJOL, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjoints ;  
Colette DURAND, Jean BANQUET, Jean-François VINCENT, Véronique BOSC, Isabelle VILAS, Christelle SUAOU, Cendrine GATUMEL, Philippe NEUVILLE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Thierry STEFANON, Dominique FERRIERE, Thierry MALLÉ, Gilbert ROCHE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :  
Christiane GÉLIS représentée par Thierry STEFANON  
Jean-Charles NEHR représenté par Pascal CREPIN  
Isabelle NESPOULOUS représentée par Colette DURAND

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

#### ORDRE DU JOUR :

##### Urbanisme

- Approbation de la modification du PLU n°3 ZAC du Bourdelas
- SEM 81 : Nouveau dossier de réalisation de la ZAC
- SEM 81 : Programme d'équipements publics

##### Personnel

- Création d'un poste de Technicien Supérieur Territorial
- Création d'un poste d'agent Spécialisé Principal 2ème Classe des Ecoles Maternelles
- Régime indemnitaire
- Convention avec le centre de gestion pour une mission d'aide à l'archivage
- Poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe du SIVU RER les Rives du Tarn

##### Enfance et Jeunesse

- Contrat enfance et jeunesse CAF : valeur locative de la maison des loisirs et des associations
- Voyage scolaire
- Contrat de l'animateur du Conseil Municipal Jeunes

##### SIAEP du Gaillacois

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

##### Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

Elle demande si les élus ont des observations à émettre concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2009 qui leur a été transmis en même temps que la convocation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Monsieur Bruno DORÉ rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 30 novembre 2009 au 06 janvier 2010, et que le commissaire enquêteur a transmis en mairie un compte-rendu émettant un avis favorable à la modification. Ce document a été mis à la disposition des élus en mairie afin qu'ils puissent en prendre connaissance au préalable de cette séance de conseil.

Il indique que les principales modifications apportées au PLU portent sur l'adaptation du règlement actuel aux nouvelles orientations de la Z.A.C. du Bourdelas : le tracé des trois secteurs AU de la zone a été modifié, un changement de destination a été apporté au secteur AU3, voué désormais aux équipements culturels et sportifs, une adaptation de la largeur des voies circulantes, cyclables et piétonnes, aux futurs aménagements environnants a été proposée.

En outre le tracé de l'emplacement réservé n° 10 est rectifié et l'emplacement réservé n°6 est créé pour voirie, lequel permettra une meilleure prise en compte de la liaison " cheminement doux " entre les quartiers des Peyragues, Salvador Dali et le centre ville.

D'autre part, le règlement du PLU a été repris sur plusieurs points afin d'y intégrer notamment une dimension plus environnementale (production d'énergie renouvelable, utilisation de matériaux renouvelables en façade, toitures végétalisées,...).

Il demande donc aux membres présents d'approuver la troisième modification du P.L.U.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123-13 ;
- Vu la délibération en date du 26 mai 2005 ayant approuvé le PLU, modifié le 5 juillet 2007, modifié le 25 mars 2009 ;
- Vu l'Arrêté Municipal en date du 6 novembre 2009 mettant le projet de modification du PLU à l'Enquête Publique ;
- Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,
- Considérant que la modification du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,



- DECIDE d'approuver la modification n°3 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme ;
- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture ;

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission à la Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

### **APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DE BOURDELAS**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC du Bourdelas qui prend en compte les orientations décidées par la nouvelle équipe municipale. Elle rappelle que l'ancien projet prévoyait la construction de 350 logements, dont les trois quarts étaient des collectifs, et la vente des stades à des opérateurs immobiliers. Elle précise que la nouvelle municipalité a choisi délibérément de diminuer le nombre de logements, qui passe à 150, de diminuer le nombre de collectifs prévus, et de conserver les stades dans la ZAC.

Elle rappelle que les élus ont pu prendre connaissance des pièces du dossier de réalisation qui a été mis à leur disposition en mairie et qu'une réunion d'information a été organisée à leur intention, en présence de M. Griggo, représentant de la SEM 81, le 4 mars, afin qu'ils bénéficient de toute l'information nécessaire. Une fois ces éléments exposés elle demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le dossier de réalisation :

Par délibération du 28/08/2003, le Conseil Municipal de Marssac a défini les objectifs de l'aménagement du secteur de Bourdelas et les modalités de la concertation conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation a eu lieu du 08/03/2005 au 22/03/2005.

Par délibération du 24/03/2005, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation et approuvé le dossier de création de la ZAC de Bourdelas conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération n°1 de ce jour, le Conseil Municipal a approuvé la modification du PLU conformément aux dispositions de l'article L. 123-3 du Code de l'Urbanisme

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré ; il comprend :

1 : Le projet de programme d'équipements publics à

réaliser dans la zone. Qui se décompose de la manière suivante :

- les terrassements et la voirie, complétés des liaisons pour les piétons et pistes cyclables, des placettes et stationnements publics,
- l'assainissement eaux pluviales,
- l'assainissement eaux usées,
- l'adduction en alimentation en eau potable et défense incendie,
- l'alimentation en gaz,
- la distribution de l'énergie électrique,
- l'éclairage public,
- le téléphone et la fibre optique,
- les espaces verts et l'arrosage,
- le mobilier urbain.

2 : Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone

Dans le respect des documents d'urbanisme et notamment dans le cadre prévu au dossier de création de ZAC, le programme retenu cherche à assurer la création d'un secteur mixte composé d'habitat et de services et d'équipements publics.

La ZAC de Bourdelas a pour objectif d'accueillir de nouvelles populations (en cohérence avec les équipements publics proposés dans la commune), de maîtriser la progression de l'urbanisation entre le tissu bâti existant, de renouveler et diversifier l'offre de logements et de conforter l'offre d'équipements publics des habitants de Marssac.

Pour ce faire, le programme global des constructions, représentant une surface hors oeuvre nette (SHON) d'environ 32 049 m<sup>2</sup> répartis en :

- 6 125 m<sup>2</sup> environ de SHON à usage de logements collectifs ;
- 3 060 m<sup>2</sup> environ de SHON à usage de maisons individuelles groupées ;
- 8 550 m<sup>2</sup> environ de SHON à usage de maisons individuelles ;
- 14 314 m<sup>2</sup> environ de SHON à usage d'équipements publics (hors programme des équipements publics de la ZAC).

3 : Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps

Avec un bilan se montant à 4 131 100 euros dont 3 398 200 euros de recettes de charge foncière, 725 000 euros de participation de la collectivité et 7 900 euros de produits divers.

4 : Les compléments à l'étude d'impact

Réglementairement, l'article R 311-7 du code de l'urbanisme précise que "le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création".



Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC de Bourdelas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 19 voix pour et 4 abstentions,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2005 tirant le bilan de la concertation, approuvant le dossier de création de la ZAC de Bourdelas et autorisant Monsieur le Maire à élaborer le dossier de réalisation,
- Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal de ce jour approuvant la modification n°3 du PLU de Marssac,
- Vu le dossier de réalisation établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme et le rapport de Madame le Maire,

Décide :

Article 1 : Le dossier de réalisation de la ZAC de Bourdelas établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Madame le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

### **APPROBATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DE BOURDELAS**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, bien qu'intégré dans le dossier de réalisation, le programme d'équipements publics doit être approuvé concomitamment au dossier de réalisation.

Par Délibération du 28/08/2003, le Conseil Municipal de Marssac a défini les objectifs de l'aménagement du secteur de Bourdelas et les modalités de la concertation conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation a eu lieu du 08/03/2005 au 22/03/2005.

Par délibération du 24/03/2005, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de concertation et approuvé le dossier de création de la ZAC de Bourdelas conformément aux articles L 311-1 et R 311-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération n°1 de ce jour, le Conseil Municipal a approuvé la modification n°3 du PLU, conformément aux dispositions de l'article L 123-3 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération n°2 de ce jour, le Conseil Municipal

a approuvé le dossier de réalisation, conformément à l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme.

Un programme d'équipements publics a été établi conformément aux dispositions de l'article R 311-8 du Code de l'Urbanisme.

Celui-ci est décomposé de la manière suivante :

- les terrassements et la voirie, complétés des liaisons pour les piétons et pistes cyclables, des placettes et stationnements publics,
- l'assainissement eaux pluviales,
- l'assainissement eaux usées,
- l'adduction en alimentation en eau potable et défense incendie,
- l'alimentation en gaz,
- la distribution de l'énergie électrique
- l'éclairage public
- le téléphone et la fibre optique,
- les espaces verts et l'arrosage,
- le mobilier urbain.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme des équipements publics de la ZAC de Bourdelas établi conformément aux dispositions de l'article R 311-8 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à 20 voix pour et 3 abstentions,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants, L 300-2, L 311-1 et suivants et R 311-1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24/03/2005 tirant le bilan de la concertation, approuvant le dossier de création de la ZAC de Bourdelas et autorisant Monsieur le Maire à élaborer le dossier de réalisation,
- Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal de ce jour approuvant la modification du PLU de la Commune de Marssac,
- Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal de ce jour approuvant le dossier de réalisation établi conformément aux dispositions de l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme,

Vu le programme des équipements publics de la ZAC de Bourdelas établi conformément aux dispositions de l'article R 311-8 du Code de l'Urbanisme et le rapport de Madame le Maire,

DECIDE

Article 1 : Le programme des équipements publics de la ZAC de Bourdelas établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'Urbanisme est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Elle fera l'objet d'une



mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

### **REGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur Bruno LADOUCKETTE, adjoint chargé du personnel, rappelle que lors de sa séance du 18 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé les modifications du régime indemnitaire des agents de la commune. Il précise qu'il convient toutefois de compléter le contenu de la délibération sur la question du maintien ou non du régime indemnitaire pendant les périodes de congés et présente les propositions de la commission du personnel qui a débattu de cette question lors de sa séance du 03 mars 2010 :

#### **Primes des agents de catégorie C :**

- I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité) : maintien de la prime pendant les périodes de congés

#### **Primes des agents de catégories B :**

- I.F.T.S. (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) : Suppression de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents placés en congé de maladie, au-delà du 91ème jour de congés maladie continu ou discontinu glissants sur une période d'un an. Les congés maladie concernés sont : le congé de maladie ordinaire, le congé de longue maladie, le congé de grave maladie, le congé maladie longue durée et la disponibilité d'office pour maladie.

#### **Primes des agents de catégories A :**

- I.F.T.S. (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) : Suppression de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents placés en congé de maladie, au-delà du 91ème jour de congés maladie continu ou discontinu glissants sur une période d'un an. Les congés maladie concernés sont : le congé de maladie ordinaire, le congé de longue maladie, le congé de grave maladie, le congé maladie longue durée et la disponibilité d'office pour maladie.

Monsieur Bruno LADOUCKETTE propose au conseil de suivre les préconisations de la commission du personnel.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié
- Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 publié au journal officiel le 15 janvier 2002

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 15 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

- APPROUVE les propositions ci-dessus

Monsieur Philippe NEUVILLE indique qu'il estime que l'IFTS est un complément de salaire. Il ajoute que ce

vote intervient alors qu'un agent municipal qui perçoit l'IFTS est actuellement en maladie et qu'il va donc avoir un impact direct sur sa situation. Il souhaite en conséquence que le vote de principe soit effectué après le retour de cet agent.

Monsieur Bruno LADOUCKETTE rappelle aux élus que l'article 3 des décrets 2002-62 et 2002-63 précise que le montant de l'I.F.T.S. varie suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

En l'occurrence, c'est pour cette raison qu'il a été proposé de conserver le bénéfice de l'IFTS les trois premiers mois de congés maladie, afin d'être sûr que l'agent ne sera pas pénalisé sur des périodes réelles d'heures supplémentaires qui pourraient avoir été effectuées avant le congé de maladie.

### **POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

Monsieur Bruno LADOUCKETTE rappelle que M.Mandirac, responsable des services techniques, prend sa retraite à compter du 1er juillet 2010 et qu'il est nécessaire de créer un poste de technicien supérieur territorial pour pourvoir à son remplacement. Il rappelle aux élus le contenu de la procédure de recrutement mise en place à cet effet.

La procédure a été lancée par la commission du personnel à partir du mois de septembre 2009, par publicité auprès du centre de gestion (offre n°81090878/PL du 08/09/2009), et dans la presse spécialisée (Edition et Site) en date du 23 septembre et 08 octobre 2009, et renouvelée le 23 octobre 2009.

Après étude et sélection des curriculum vitae et lettres de motivation, douze candidats ont été reçus en entretien. Aucun agent de la fonction publique ne correspondant aux profils et conditions du poste, la commission a décidé de recruter un agent contractuel, pour une période d'un an, conformément à l'article 3 - alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

L'agent recruté a été informé qu'il doit passer le concours de technicien supérieur territorial pour intégrer définitivement la fonction publique.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Considérant que l'emploi ne peut être immédiatement pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions prévues par la loi,

- Considérant la décision de la commission du personnel, et le choix de recruter un agent contractuel,

A l'unanimité :

- DECIDE la transformation d'un poste de technicien supérieur territorial chef en poste de technicien supérieur territorial,

- DECIDE l'attribution du poste technicien supérieur territorial à un agent contractuel en application des



dispositions de l'article 3 - alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,  
 - DECIDE que ce technicien sera positionné sur le 8ème échelon du grade  
 - MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

#### **POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL : Indemnités d'astreinte**

Monsieur Bruno LADoucETTE indique que la commission du personnel réunie le 3 mars propose qu'une indemnité d'astreinte soit attribuée à l'agent appelé à occuper le poste de technicien supérieur territorial. Il convient donc de prendre une délibération dans ce sens :

VU le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire d'organiser, dans l'intérêt du service, la mise en œuvre d'astreintes et de se conformer aux dispositions prévues par les textes,

Après avis de la commission du personnel, réunie le 03 mars dernier, la mise en œuvre des astreintes est proposée dans les conditions ci-dessous :

Modalités de mise en œuvre des astreintes dans la collectivité : Le cadre d'emploi concerné par les astreintes est celui des techniciens supérieurs territoriaux uniquement.

Des indemnités d'astreinte sont prévues :

- Catégorie "Astreinte d'exploitation et de sécurité"
- Semaine complète : 149,48 euros
- Samedi : 34.85 euros

Il n'est pas prévu d'astreintes de nuit ni de dimanche et jours fériés.

Les modalités de compensation des interventions sont les suivantes :

Heures supplémentaires IHTS

Véhicule de service pour les déplacements

Entendu cet exposé, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de mise en œuvre d'astreintes dans les conditions ci-dessus
- CHARGE Madame le Maire de demander l'avis du Comité Technique Paritaire
- DIT que le vote définitif interviendra après avis du Comité Technique Paritaire

#### **POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2ème CLASSE DES ECOLES MATERNELLES**

- VU la proposition de la commission du personnel, réunie le 30 octobre dernier approuvant l'avancement de grade d'un agent du grade d'Agent Spécialisé 1ère Classe des Ecoles Maternelles au grade d'Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des Ecoles Maternelles,

à compter du 1er janvier 2010,

- VU l'avis de la commission administrative paritaire du 10 décembre 2009,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,  
 - DECIDE la transformation du poste d'Agent Spécialisé 1ère Classe des Ecoles Maternelles en poste d'Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des Ecoles Maternelles, à compter du 1er janvier 2010.

#### **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION D'AIDE A L'ARCHIVAGE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la conservation et l'entretien des archives sont une obligation légale pour les collectivités (code du patrimoine et art .L2321.2 du CGCT). Elle indique en outre que, en conformité avec la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 sur les archives, et sous le contrôle scientifique et technique du Directeur des Archives Départementales du Tarn, le Centre de Gestion propose aux collectivités affiliées une mission d'aide et de conseil à l'archivage. Cette mission est réalisée par un agent de catégorie B, au grade d'assistant de conservation du patrimoine.

Madame le Maire rappelle que la municipalité de Marssac a signé en 2007 une première convention avec le centre de gestion. L'intervention de l'agent missionné a permis la mise en place d'une organisation pérenne des archives de la commune.

Elle précise qu'il convient toutefois d'assurer le suivi et la maintenance annuelle de l'archivage et qu'en 2009, ce suivi n'a pas été réalisé. Il conviendrait donc de renouveler la convention en 2010 pour une intervention de 14 heures. Le coût horaire, déterminé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion par délibération du 12 novembre 2009, est de 40 euros de l'heure. Seules les heures réellement effectuées sont facturées à la collectivité.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le recours au service d'aide et de conseil à l'archivage,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent pour une durée de 14 heures.

Monsieur Jean-François VINCENT demande s'il n'aurait pas été possible d'engager pour cette mission la secrétaire du Syndicat intercommunal du Réseau des Ecoles Rurales, puisque cette personne se trouve privée des heures de secrétariat qu'elle effectuait pour le syndicat suite à la dissolution de celui-ci.

Madame le Maire rappelle que l'agent envoyé par le Centre de Gestion est un agent de catégorie B, qualifié en matière de conservation du patrimoine. L'agent du Syndicat intercommunal du RER est un agent administratif de catégorie C qui est certainement compétent



dans son domaine, mais ne possède pas les compétences requises pour la mission demandée.

### POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Madame le Maire expose que la dissolution du SIVU du RER les Rives du Tarn entraîne pour les communes membres de reprendre le personnel de celui-ci. Elle informe les élus que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, après avis de la Commission Technique Paritaire, prescrit de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe pour 1.27ème soit 5h30 par mois.

Elle rappelle qu'il n'existe pas de besoin réel d'embauche d'un agent administratif de catégorie C à la mairie de Marssac.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 22 voix pour et 1 abstention ;

- CONSIDERE que ce poste n'est pas nécessaire au fonctionnement administratif de la commune

- REJETTE la création du poste

Considérant cependant le contexte social et la situation de l'agent concerné :

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder à son indemnisation dans les conditions et les durées prévues par le Code des Collectivités Territoriales.

- APPROUVE avec 22 voix pour et 1 abstention, la présente délibération.

### CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE DE LA CAF

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du contrat Enfance et Jeunesse que la commune a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn, la mise à disposition de locaux aux associations est considérée par la CAF comme une location gratuite. Il convient donc de déterminer la valeur locative de la Maison des Loisirs et des Associations, mise la à disposition de l'association "La Clé des Champs" pour les activités du CLAE et du Centre de Loisir Sans Hébergement, pour l'intégrer dans les charges communales figurant sur l'état des dépenses transmis annuellement à la CAF.

Elle précise que la détermination de cette valeur locative est déterminée comme suit :

Dépenses réelles d'achat, de construction et d'aménagement des locaux, auxquelles sont soustraites les subventions et le FCTVA. On considère l'amortissement sur 25 ans et il convient de proratiser en fonction de la durée d'utilisation.

Elle indique que la valeur estimée au terme de ce calcul devra être revue puisque le montant des travaux liés à la pose des panneaux acoustiques et aux aménagements qui interviendront en 2010 devra être pris en compte.

Elle propose donc au Conseil Municipal de fixer, pour 2009 et 2010, la valeur locative provisoire comme suit :

#### MAISON DES LOISIRS ET DES ASSOCIATIONS

Année	Dépenses TTC	Recettes	Subv. versées	Subv. à venir
2004	83 850.00 euros			
2005	251.16 euros			
2006	13 586.21 euros			
2007	16 880.03 euros			
2008	322 798.53 euros	21 189.50 euros 25 427.10 euros	Acpte C.R. Acpte C.G.	21 189.50 euros 59 329.90 euros
2009	252 890.52 euros			
total TTC	690 256.45 euros	127 136.00 euros		

FCTVA 2005	payé en 2007	33.67 euros
FCTVA 2006	payé en 2008	1 821.42 euros
FCTVA 2007	payé en 2009	2 263.01 euros
FCTVA 2008	payé en 2009	43 275.72 euros
FCTVA 2009	payé en 2010	34 691.91 euros
Total recettes FCTVA		82 085.73 euros

Montant restant à la charge de la commune : 481 034.72 euros

REPARTITION LOYER 2009 Association La Clé des Champs pour 2009 : 5 772 euros

REPARTITION LOYER 2010 Association La Clé des Champs

Utilisation des locaux : 60 %

15 887.39 euros X 60 % = 11 544.83 euros

Arrondi à : 11 545 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

### SORTIE SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle que lors du conseil d'école du 09 novembre 2009, Madame la Directrice a annoncé une "classe transplantée" à Barcelone destinée à tous les enfants du CM1, soit 66 enfants.

Elle indique qu'il y a lieu d'établir le plan de financement de cette opération qui sera inscrite au BP 2010, afin de payer les prestations et encaisser la participation des parents.

Ce plan de financements prend en compte les éléments suivants :

- la coopérative scolaire a déjà versé un acompte ainsi que l'assurance annulation.

- Madame la Directrice a indiqué qu'une participation de 110 euros serait demandée aux familles. Le montant de cette participation a été validé par les délégués de parents d'élèves présents à au Conseil d'école.

- la commune donne chaque année une participation financière d'un montant de 5 650.00 euros pour les séjours "découverte" organisés par l'école.

Considérant ces éléments, le plan de financement du séjour de la classe transplantée s'établit comme suit :

Prix du séjour tout compris :	13 075.99 euros
Participation des parents (110 euros x 66 enfants) :	7 260.00 euros
Acompte déjà versé par la coopérativescolaire + assurance annulation	2 380.82 euros
Participation de la commune :	3 435.17 euros
Total :	13 075.99 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement du séjour "classe transplantée" à Barcelone,
- VALIDE la participation communale à 5 650 euros pour l'année 2010 et dit que 3 435.17 euros sont affectés au séjour "découverte à Barcelone", et que le complément pourra être affecté à une autre sortie scolaire sur 2010.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

#### **ANIMATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Le conseil municipal, par délibération du 7/11/2008 et du 18/6/2009, avait autorisé le recrutement d'un vacataire pour l'animation du Conseil Municipal Jeunes à hauteur de cinquante heures sur l'année 2009.

Madame Lydie Picaronie, Adjointe déléguée aux affaires sociales, fait savoir au Conseil que 75 heures maximum seraient nécessaires pour mener à bien les animations prévues cette année par le Conseil Municipal Jeunes, dont 20 heures seraient utilisées pour un grand jeu au mois de juin en partenariat avec l'école.

Elle propose donc le renouvellement du contrat de vacation pour l'année 2010 sur les bases suivantes :

- L'animateur sera rétribué sur la base d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2ème classe, échelle 3.
- Un relevé des heures travaillées devra être produit mensuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions

- AUTORISE Madame le Maire à signer un contrat de vacation entre la commune et l'animateur du Conseil Municipal Jeunes, pour un maximum de 75 heures sur l'année 2010.

#### **SIAEP du Gaillacois : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le Code des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport, présenté aux membres du comité syndical dans sa séance du 24 novembre 2009, a été adopté et fait l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à

leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été envoyé par mail à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Gaillacois, tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Commission : Services-social-solidarité-handicap  
Monsieur Philippe NEUVILLE indique qu'il démissionne de la commission " services-social " et précise qu'il y a presque deux ans, le 31 mars 2008, il s'est inscrit dans la commission municipale " Services - Social " et dans la sous commission "services à la jeunesse" (réunion du 23/04/08) dans l'espoir de pouvoir apporter sa contribution à la politique municipale autour des enfants, du scolaire et du péri scolaire. Il indique que la commission a été réunie une fois le 19 juin 2008 pour caler la rentrée de la cantine et que depuis juin 2008 aucune commission municipale ne s'est réunie autour du thème de l'école.

Il ajoute qu'il a demandé plusieurs fois sa tenue sans avoir aucune réponse (mail le 10 décembre 2009 puis le 15 janvier 2010).

Il demande donc, officiellement, de bien vouloir acter sa démission de cette commission.

#### **Messe de minuit**

Monsieur Jean-François VINCENT indique qu'il ne souhaite pas que la messe de minuit apparaisse sur l'affiche municipale " Fêtes de fin d'année à Marssac " car cette indication lui paraît en contradiction avec les principes de laïcité que doit suivre la commune. Madame le Maire lui précise que la messe de minuit fait partie de la tradition des manifestations qui marquent les fêtes de fin d'année et que c'est à ce titre qu'elle figurait dans l'affiche.

#### **Insonorisation du CLAE**

Madame Cendrine GATUMEL demande quand seront effectués les travaux d'insonorisation de la maison des loisirs et des associations.

Monsieur Bruno DORÉ explique que la D.R.E.A.L. instruit actuellement le dossier de demande de subvention, et devrait apporter une réponse avant la fin du mois. Les travaux ne peuvent commencer avant l'accord de la DREAL, sous peine de voir la subvention annulée.



2010 a démarré avec des changements significatifs dans nos habitudes de collecte des déchets ménagers : une seule collecte en porte à porte pour la caisse jaune et les ordures ménagères, et l'obligation de déposer le verre dans les colonnes d'apport volontaire. Cette règle est générale pour les 17 communes de la C2A.

Les élus ont cependant souhaité accompagner ces changements au plus près des préoccupations des Marssacois. Pour cela deux réunions ont eu lieu en mairie. La première, en novembre, a réuni tous les relais de quartier pour recueillir leur avis sur les emplacements prévus pour les colonnes à verre. Leurs observations ont été prises en compte dans le plan final d'installation de ces équipements. La seconde s'est déroulée le 24 mars. Cette fois-ci ce sont les habitants de la "Ville vieille" qui ont été invités à donner leur avis sur le projet d'installation d'un container enterré multi flux sur la place de la Chapelle. Une dizaine de personnes étaient présentes et ont pris connaissance du projet qui leur a été présenté,

photos à l'appui, par M.Léggiadro, responsable de la collecte à la C2A. Ils ont pu exprimer leur façon de voir les choses et ont approuvé le projet. Ce container sera donc installé à l'automne. Ce sera le second de ce genre sur la commune, le premier étant prévu près des ateliers municipaux.

Ecouter les marssacois, rapprocher les équipements des quartiers,



minimiser l'inconfort pour les usagers tout en promouvant les gestes éco-citoyens pour préserver l'équilibre écologique de la planète, un challenge pas toujours facile dans le quotidien d'une municipalité mais que nous avons choisi de relever et d'assumer.

## Tri et collecte des déchets ménagers : les habitants de la "Ville vieille" consultés

## La municipalité récompensée

L'assemblée générale du comité FNACA de Marssac a eu lieu le 24 avril dernier. Au cours de cette



manifestation, le Président, Bernard Mossagna, a remis à M.Jacques Valax, conseiller général, et à la Municipalité de Marssac, la médaille d'honneur de la FNACA en remerciement du soutien qu'ils apportent au travail de mémoire et de commémoration du comité pour tous ceux qui ont donné leur vie pour la France. La municipalité remercie chaleureusement le président et l'ensemble des membres du comité pour cette distinction.

## Un marssacois champion du Tarn



Lors des championnats départementaux de tir qui se sont tenus le dimanche 25 avril au club de tir de la montagne noire à Mazamet, un marssacois s'est distingué. Damien Ladoucette, membre du club de tir de Lagrave depuis seulement un an est devenu champion du Tarn de tir à la carabine à 10 mètres. Nous lui adressons toutes nos félicitations.



## Deux classes de Marssac à l'école des Mines d'Albi



La classe de grande section de la maternelle et la classe du CP ont travaillé en partenariat avec l'école des mines d'Albi.

Cette année, l'équilibre et les balances étaient les thèmes choisis par les deux classes, les objectifs étant :

- de développer la curiosité et l'envie de rechercher et de comprendre (expérimenter)
- d'apprendre un vocabulaire spécifique
- d'arriver à l'équilibre par des manipulations et le tâtonnement (notion d'horizontalité), repérer les raisons d'un mauvais équilibre
- d'arriver à la notion de masse
- de décrire la démarche et représenter le résultat par un dessin

Ce travail, mené depuis le mois de novembre 2009, avec l'aide en classe de 2 élèves de l'EMAC a vu son aboutissement par un colloque le 25 mars 2010 à l'école des mines.

Toutes les classes qui s'étaient engagées présentaient leur travail aux autres sous forme d'ateliers tenus par les enfants.



La journée a été rythmée par la visite des ateliers et la découverte d'une grande école.

Merci à tous ceux qui ont participé à ce travail (EMAC et élèves ingénieurs) et aux parents qui ont accompagné les classes.

## Les petits Marssacois en Espagne ! Un début de classe découverte, riche en émotions !

Nous avons cherché le soleil dans un pays voisin mais la tempête a fait fureur bien avant la frontière. Cependant, notre début de semaine de rêve fut remarquable : hébergement imprévu dans un lycée à Narbonne pour cause d'intempéries sur la route (neige et verglas). Tout le monde était à nos petits soins. Nous avons joué aux grands : self très agréable, repas copieux et joie à l'internat pour notre première nuit.





Dès le mercredi, la ville de Barcelone s'est enfin ouverte à nous : émerveillement, éblouissement, ... Nous étions submergés et à la fois étonnés par les mystères et richesses de cette ville.



Gaudi, Miro, et Dali nous ont ouverts leurs portes : couleurs, originalité et créativité intenses tout au long des visites.

**N'oublions pas l'ambiance exceptionnelle pendant ce voyage :**

- les 10 ans de Chloé fêtés au Parc Güell : gâteaux, bougies, spectacles de rue..., chants...



- L'animation sur les Ramblas (champs élysées Barcelonais) : chants des élèves de CM1 sous le regard admiratif des passants. Des stars sont nées en ce jour du mercredi 10 mars 2010 !

Dégustations de cocktails fruités aux saveurs riches et variées ( fraise, kiwi, mangue, coco, papaye...



Nous avons même découvert la ville côté mer avec une petite balade en Golondrinas... avant d'être subjugués par le stade grandiose du Barça " El Camp Nou ". Même la musique nous a été mise dès notre arrivée au bord de la pelouse !



Endroit magique et fort en émotions pour les petits marssacois.

Tout a malheureusement une fin, mais nous garderons un super souvenir de ce séjour en Espagne !

**Les CM1 de l'école de Marssac.**

## Le nouveau bureau de Ram Stram Gram

A la suite de son assemblée générale du 19 Mars 2010, l'association R.A.M. STRAM GRAM a procédé à l'élection de son nouveau bureau qui se présente ainsi :

**PRESIDENTE :** Mme Patricia HONORE  
**VICE PRESIDENTE :** Mme Yvonne GILBERT  
**TRESORIER :** M. Roger POULARD  
**TRESORIER ADJOINT :** M. Yannick GREGOIRE  
**SECRETAIRE :** Mme Andrée LOUBIERE  
**MEMBRE actif :** Mme Joëlle PIOL

Relais Assistantes Maternelles  
R.A.M. STRAM GRAM  
6, rue Lilian Doiré  
81 150 Marssac sur Tarn  
05 63 53 10 72

## Challenge Manu 2010

L'association LOUS BAROU-DAIRES organise comme chaque année le **challenge MANU, le 29 mai 2010 à Marssac sur Tarn.**

Cette année un tournoi de foot à 7 (max 10 par équipe) au stade St Maury.

Pour les inscriptions des équipes, s'adresser à Hervé au siège : LE COUP D'ENVOI au **05 63 56 23 94 avant le 20 mai 2010.**

Le Président,  
Matthieu RUIZ



# LES NOUVELLES DU CLAE

CLAE de Marssac

N°4

Mars Avril 2010

## SOMMAIRE

Les rédacteurs  
Les événements à retenir  
La photo du mois  
Jeux  
Election Miss CLAE  
Coté cuisine  
C'est qui ?  
Le roi carnaval  
Annonces  
Bande dessinée



Eulalie 10 ans  
CM1



Lucile 10 ans  
CM1



Léa 9 ans  
CM1



Lucie 11 ans  
CM2

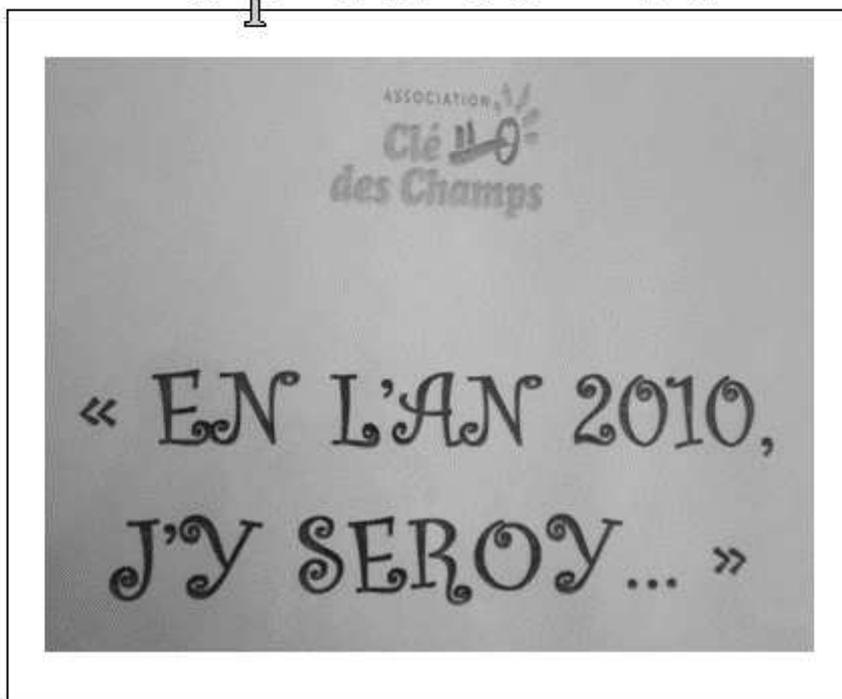


Ludivine 9 ans  
CM1

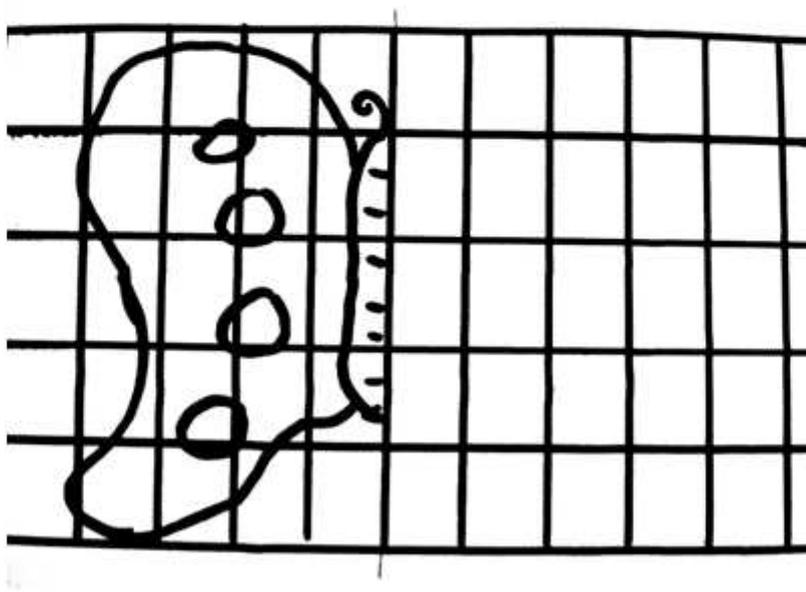
## Le roi carnaval



# La photo du mois



## JEUX





## les candidates



Lylia



Lucie



Camille



Anaïs



Emma

## candidate surprise

Anaïs bis



## la présentatrice



## les gagnantes



# CÔTE CUISINE



Lundi 12 janvier nous avons eu un repas blanc à la cantine.

- Il était composé de :
- Endive en salade
  - Chou-fleur en béchamel
  - Escalope de dinde
  - Fromage blanc

## C'est qui ?



# CARNAVAL 2010



Future tête



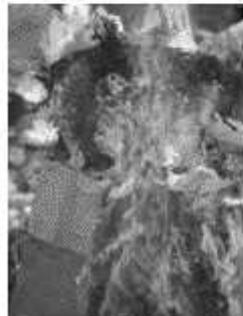
Les tambours



DES FLEURS DES FLEURS DES FLEURS DES FLEURS DES FLEURS DES FLEURS DES FLEURS



Le jugement



# ANNONCES

ARTISTES PEINTRE,  
SCULTEUR, PHOTOGRAPHE...

Venez exposer vos créations

Samedi 29 mai 2010

Inscriptions et renseignements

19 rue de la Mairie

81150 LAGRAVE

05.63.81.51.02

[lacle.deschamps@wanadoo.fr](mailto:lacle.deschamps@wanadoo.fr)

## Les événements à retenir

**Repas à thème : Couleur verte...**

**Atelier cuisine : le 3ème jeudi du mois**

**Grand jeux : les vendredis (consulter les  
panneaux infos)**

# Le Magicien Patratas



## Collecte des ordures ménagères et tri des déchets

Nous y sommes : nous n'avons plus qu'une collecte d'ordures ménagères par semaine (ne la ratez pas !) et le verre est désormais en apport "volontaire". En bon français, on ne viendra plus le chercher chez vous, mais vous l'apporterez dans les containers "prévus à cet effet". Pour les personnes âgées, invalides, ou qui habitent loin d'un container, l'entraide sera de mise...

La disparition de ce service, mis en place depuis plus de 10 ans a des conséquences importantes :

- les abords des containers risquent d'être rapidement souillés, hélas ;
- au lieu d'un camion une fois par semaine, combien de voitures vont se déplacer pour apporter leur verre ? Où sont les économies d'énergie ?
- l'expérience d'autres communes (exemple lyon) montre que davan-

tage de verre se retrouve avec les déchets ménagers et que le niveau de collecte baisse. Mais nous souhaitons aussi que nos concitoyens aient le civisme de trier leur verre aussi bien qu'aujourd'hui. Contre mauvaise fortune bon cœur ! **Apprenons à mieux recycler le verre.**

Notre verre collecté est utilisé, en fin de compte, pour re-fabriquer des objets en verre à la VOA.

Il est nettoyé, trié, et concassé par une entreprise.

Mais que récupère-t-on exactement ? Que devons-nous mettre dans ces containers ?

Du verre, que du verre : pas de déchets ménagers, pas de papiers ni de carton (évidemment); pas de pots de fleur, de céramique, de faïence ou de porcelaine !

Mais pas n'importe quel verre. La

VOA ne fabrique que des récipients (surtout des bouteilles) à usage alimentaire ; elle ne peut pas recycler du verre qui n'était pas à **usage alimentaire** car sa composition chimique est différente.

Donc, ne recyclez pas le verre de la vaisselle : carafes, saladiers, verres (!), ni les vitres, ni les miroirs, ni les flacons de parfum, ni les bibelots, ni les ampoules électriques.

Il est conseillé d'enlever les bouchons, mais il est inutile de rincer ou d'enlever les étiquettes ; tout cela est nettoyé sans problème pendant la récupération.

**Continuons à trier !**

*Jean BANQUET, Véronique BOSC, Cendrine LADEVIE-GATUMEL, Isabelle NESPOULOUS, Philippe NEUVILLE, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Jean François VINCENT*

## Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Gendarmerie	17	Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Samu	15	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable	Protection et Assistance aux Personnes Agées	
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81		0800 020 528
		Sida Info Service	0800 840 800
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Alzheimer Info	0811 112 112	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Cancer Info Service	0810 810 821	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Tabac Info Service	0825 309 310
Dons d'organes et de moelle osseuse		Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
	0800 20 22 24	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Drogues info Service	0800 23 13 13	Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557
Ecoute Alcool	0811 91 30 30		
Ecoute Cannabis	0811 91 20 20		



## AIGUELEZE - Manifestations Juin 2010.

**Les 6 au 9 juin 2010 : Semaine Sportive départementale (Activités Physiques de Pleine Nature)**

**Le 23 juin 2010 : Journée de l'Olympisme.**

**Le 26 Juin 2010 : Journée réservée aux handicapés.**

**Le 27 Juin 2010 : Journée "découverte Baby Ski".**

Cette année, les comités départementaux Olympiques et sportifs du Tarn ont retenu le site d'Aiguelèze pour recevoir la **6<sup>ème</sup> fête des sports de Pleine Nature**. Cette manifestation est organisée par le Conseil Général, le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) et la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale & de la Protection des Populations).



Les précédentes manifestations ont eu lieu pendant deux ans à la base de loisirs du Conseil Général de Sérénac, une année à Lombers pour l'inauguration de la voie verte, et ensuite deux ans à la base de loisirs des étangs de Saïx.

Les Comités départementaux suivants présenteront leurs activités, à savoir :

1 / Membres de la CDESI : (Commission départementale des Espaces Sites & Itinéraires), à savoir les comités suivants : CD Tourisme, pêche, Chasse, Parc Naturel Régional, CPIE, LPO ; Trifyl...

2 / Comités terrestres, à savoir :

Cyclisme, handisport, Sport Adapté, Cyclotourisme, UFOLEP, Course d'orientation, Golf, Spéléologie, Montagne et escalade, Tir à l'arc, Gymnastique volontaire, UNSS, Roller skating, Equitation, Randonnée pédestre.

3 / Comités aériens, à savoir : Vol à voile, Vol libre, Aéronautique, ULM.

4 / Comités Nautiques, à savoir : Aviron, Canoë kayak, voile, ski nautique.

**Programme prévu pour ces journées :**



**A - Du 6 au 9 juin 2010 : Semaine Sportive Départementale**

a) Le dimanche 6 juin 2010. Lors de la 6<sup>ème</sup> fête des sports de nature, tous les Comités Départementaux de Pleine Nature adhérant au CDOS proposeront de participer à toutes les activités de pleine nature, aussi bien terrestres que nautiques. Seront également présentées au sol les activités aériennes.

b) Le lundi 7 & le mardi 8 juin 2010, seront organisées des manifestations pour les enfants de CM2 & de 6<sup>ème</sup>.

c) Le mercredi 9 juin 2010 sera réservé aux centres de loisirs. Les 7, 8 et 9 juin, les 63 comités sportifs sont conviés à ces journées afin d'animer des ateliers sportifs de leur discipline respective. Des animations pédagogiques verront aussi le jour (environnement, santé...).



**B - Le 23 juin 2010 : Journée de l'Olympisme**

Cette journée sera destinée à toutes les écoles élémentaires de la Région afin de leur faire découvrir ou redécouvrir le rugby à 7, le golf, le sport adapté (disciplines qui réintègrent les JO en 2016).

**C - Le 26 juin 2010 : Journée organisée par ATM pour les handicapés.**

En association avec les Comités Départementaux "Handisport", et "Sport adapté" nous proposons de faire découvrir le ski nautique aux handicapés.

-Pour pratiquer cette activité, les handicapés sont assis sur un ski spécial et se tiennent à une barre fixée sur le côté du bateau. En 2007, le Comité départemental de Ski Nautique de la Haute Garonne a réalisé une journée à Muret, et en 2008 nous avons également organisé une journée à Aiguelèze, et tous les participants étaient enchantés de pouvoir, malgré leur handicap, pratiquer le ski Nautique.

-Cette manifestation sera organisée avec la participation de la ligue Midi Pyrénées.

-La sécurité sera assurée par la SNSM de Saint-Juéry.

**D - Le dimanche 27 juin 2010. Nettoyage des berges et "découverte" Baby Ski.**

Nettoyage des berges.

Les membres de l'Association ATM procéderont au nettoyage des berges sur le plan d'eau de Rivières à partir de 9 heures. Rendez-vous au port d'Aiguelèze.



Notre Association a donc décidé, comme les années précédentes, toujours préoccupée par la propreté des berges, de procéder à leur nettoyage, afin d'enlever tous les objets qui polluent la qualité du cours d'eau.



### Baby Ski réservé aux enfants de 3 à 9 ans.

-Le ski nautique peut être pratiqué dès l'âge de 3 ans, grâce au Baby Ski avec un taux de réussite à 100 %. Cette activité est sans aucun danger pour les enfants, mais procure de profondes sensations. Revêtus d'un gilet de sauvetage, ils reçoivent au préalable une initiation théorique, faite par des personnes spécialement formées par un Moniteur de la Fédération française de Ski Nautique, et dotés d'un diplôme d'initiateur.

-L'enfant est embarqué à bord d'un petit bateau à moteur aux côtés du moniteur, ses pieds viennent se nicher dans des chausses fixées sur les skis, qui sont eux mêmes reliés entre eux pour éviter tout écartement. Lorsque le bateau a atteint la vitesse requise, l'enfant est alors posé sur l'eau. Il se tient à la barre pour conserver l'équilibre, et les skis sont maintenus à l'avant par une corde, afin que les enfants



n'aient aucun effort à faire pour résister à la pression de l'eau. Les parents peuvent s'ils le souhaitent, monter également à bord pour voir de plus près les exploits, d'un peut-être futur champion. Des combinaisons et des gilets spécialement adaptés sont prêtés aux enfants, prévoir cependant le maillot de bains ainsi qu'une serviette.

### - Une visite en bateau le long des Rives du Tarn :

Au cours de cette journée, "Albi Croisières" proposera également une visite gratuite en Gabarre des Berges du Tarn, afin de pouvoir découvrir les beautés de cette rivière.



### Départs à 15h , 16h & 17h au port d'Aiguelèze.

Venez nombreux à ces journées de pleine nature et de découvertes à Aiguelèze .

### Du 6 au 9 juin 2010 (APPN) & les 26 & 27 juin 2010

Renseignements : 06 70 24 50 32

## Etat Civil\*

du 2 Mai au 16 Décembre 2009

### NAISSANCES

BESSET Manon	2 Mai
PRIVAT Léonie	22 Juillet
VENZAL Joshua	3 Août
NOTOT-LUDWICZAK Stacy	30 Août
PUJOL--MARTIN Lucas	12 Sept
ETHEVE Enzo	5 Octobre
GASC Bryan	27 Octobre
NANQUETTE Jules	15 Novembre
PELISSOU Elliot	16 Novembre
PELISSOU Olivia	16 Novembre
BONNOT Lilwen	23 Novembre
NEJAHI Karim	24 Novembre
GISSAT Evan	5 Décembre
BEX Jason	8 Décembre

### MARIAGES

CARRIERE Christian et MASSOL Simone	27 Juin
MANDIRAC Bernard et LACROIX Gisèle	11 Juillet
JULIEN Sébastien et CROUZAT Vanessa	12 Septembre
BARTHÈS Albert et FLORET Françoise	17 Septembre

### DÉCÈS

DONNADIEU Pierre	26 Juin
COUFFIGNAN Léa veuve FABRE	16 Mai
HENRY Jacques	28 Mai
ALET Anne-Marie épouse GALAU	12 Août
GIRON Roger	22 Août
CAILLEBOTTE Béatrice épouse PATROCINIO	31 Août
PAGÈS André	16 Septembre
MONS Bernard	7 Octobre
BLANC Hubert	6 Novembre
MARTIN Christian	19 Novembre

\* Avec l'autorisation de parution des intéressés (ou de leur famille).

### ETAT CIVIL pour l'année 2009 :

34 Naissances, 10 Mariages,  
28 Décès



## 1<sup>er</sup> SALON D'EXPRESSION LIBRE DE MARSSAC SUR TARN



L'association Atelier Rencontre Artiste tient à remercier Serge COUJATI l'invité d'honneur, les 27 exposants, le Conseil Général, la municipalité de Marssac et tous nos sponsors et ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce salon.

Dès l'annonce de ce projet, la municipalité a été partie prenante et le conseil municipal a pris avec cœur le choix du prix de la ville de Marssac. Le public n'a pas été en reste pour voter avec objectivité pour le prix du public. Les plus jeunes se sont pris au jeu également et ont pu échanger avec les artistes présents. Même si un prix pour un artiste n'est pas une fin en soi il amène du piquant mais surtout la

reconnaissance de ses pairs.

Nous espérons que cet instant d'évasion devienne pérenne et se poursuive avec encore plus d'artistes et avec autant de qualité d'expression.

Pour un galop d'essai les 100 œuvres exposées ont été admirées et commentées par plus de 400 visiteurs qui prouvent leur intérêt à un moment de culture locale.

Les artistes attendent des associations qu'elles leurs permettent de divulguer, partager et de communiquer sur leurs talents, et nous ont interpellés sur la durée de cette exposition et sur la date.

Depuis avec la municipalité nous travaillons pour l'année prochaine à fixer au moins de février 2011 cette rencontre et pourquoi pas sur une semaine si une salle suffisamment grande était disponible.

### Résultats des prix :

Le prix de la municipalité a été décerné à M. Jean-Pierre LANDRIER de Saint-Antonin-de-Lacalm pour son œuvre "Citadelle"

Madame le Maire lui a remis la médaille de la ville de Marssac.

Le prix du public a été remis à M. Jean-Claude CALISTE de Mazamet pour son œuvre "Promenade de pêche sur un lac".

Le prix du salon d'expression libre de Marssac sur Tarn a été décerné à Mme Janine MAFFRE DIAS de Lacrouzette pour son œuvre "L'heure de la tétée"

La tombola a été gagnée par M. MICHOU d'Albi et M. Serge COUJATI, notre invité d'honneur lui a remis le tableau qu'il avait offert à l'associa-

tion pour cette tombola.



# DIMANCHE 30 MAI 2010 À MARSSAC

## 15H00 SALLE DES FÊTES

# - MELODIE'NSOL -

## VOUS PROPOSE UN GALA DE CHANSONS VARIÉTÉS

## CHORISTES, DUOS, SOLOS

UN GRAND MOMENT DE PLAISIR A PARTAGER !

---

3 EUROS PAR PERSONNE - 1 EURO POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS

TÉL : 06.19.96.94.47 - MAIL : MELODIE-NSOL@ORANGE.FR  
ASSOCIATION MÉLODIE'NSOL N° W811002435